



Procès-Verbal

Conseil Municipal du 12 Décembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 Décembre 2024 à 18h30 dans la Mairie, sous la Présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, Maire.

Secrétaire de Séance : Marjorie BROUX.

Liste d'émargement du Conseil Municipal du 12 décembre 2024

NOMS	PRENOMS	PRESENT	EXCUSE
KUCHCINSKI	André	X	
DUFOUR	Violette	X	
PINHEIRO	Hervé	X	
PECQUEUX	Evelyne	X	
DALLE	Philippe	X	
VERCLEYEN	Laurence	X	
FLAMENT	Jean-Pierre-Henri	X	
PLATEL	Anita	X	
FEVRIER	Stéphane	X	
HERFAUT	Corinne	X	
LESTOQUOY	Fabien	X	
VALENTINI-ROGER	Sylvana	X	
KOZAK	Éric	X	
BOUILLET	Maud	X	
DECOCQ	Patrick	X	
BROUX	Marjorie	X	
LEGRIN	Alain	X	
MALOLEPSZY	Stéphanie	X	
BECU	Kévin	X	
GUILBERT	Virginie	X	
DEL RUE	Isabelle	X	
KOZAK	Joseph	X	

L'ordre du jour était le suivant :

I. Délibérations :

1. Approbation de l'avenant N°1 du Pacte Financier et Fiscal de solidarité entre la CALL et ses communes membres et l'impact sur la DSC, l'AC et le FPIC
2. Budget primitif – Décision modificative
3. Finances locales – Admission en non-valeur
4. Finances locales – Provision pour créances douteuses
5. Cession de logement locatif social – Avis du Conseil municipal
6. Cession de logement locatif social – Avis du Conseil municipal
7. Protection sociale complémentaire des agents – adhésion au contrat groupe mis en place par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais (CDG62)
8. Politique de la ville – Non renouvellement des conventions d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
9. Politique de la ville – Demande de subventions
10. Renouvellement de l'éclairage public – Demandes de subventions

II. Points divers :

1. Décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020
(Article L 2122-22 CGCT)

Début du Conseil :

- ***Approbation de l'avenant N°1 au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la CALL et ses communes membres et l'impact sur la DSC, l'AC et le FPIC.***

Mr le Maire : La première délibération, c'est une délibération très importante, c'est un avenant aux vagues fiscales et financières de solidarité entre la CALL. Vous le savez, la CALL nous versait environ 601 000 euros. Ces 601 000 euros, ça reprend trois versements. Il y a ce qu'on appelle la dotation de solidarité communautaire, il y a les attributions de compensation et il y a un fonds de péréquation. Ça nous permettait, dans ce pacte, de récupérer 601 000 euros et, souvenez-vous, d'avoir des subventions d'investissement à hauteur de 120 000 euros. N'ayant plus les mêmes ressources, le 14 novembre il y a eu un conseil communautaire on n'a plus les mêmes ressources, mais on a acté la solidarité aux sept communes qui sont en difficulté dû au comportement de la CABBALR.

On doit délibérer, c'est-à-dire accepter les nouveaux montants qui nous seront versés en 2024, ce qui nous permettra de faire notre budget. Par exemple, en 2024, la CALL va consacrer 6 millions à la solidarité pour les 7 communes. Donc on ne divise pas par 6, mais il y a des communes plus importantes que d'autres. En 2026, c'est 5 millions et en 2026, ça sera 4 millions. Mais ça, c'est en fonction des capacités de la CALL. En 2024 on arrive à obtenir de la CALL d'abord en dotation DSC 397 054,43 euros. En attribution de compensation 205 942 euros, et en fonds de péréquation, 121 220 euros. La CALL continue en 2024 à nous verser ces trois montants qui fait 724 216 euros. Alors on retrouve pratiquement avec le fonds de concours d'investissement, ce qu'on avait eu habituellement. En 2024, on n'est pas encore trop impacté, mais on est en train de préparer le budget suivant 2025. Voilà pour cette délibération. Violette Dufour a assisté

au conseil de CALL, puisqu'elle est déléguée à la CALL. Ça a été un conseil très marquant parce qu'il y a eu la manifestation des 36 communes d'être solidaires. Les autres communes auraient pu dire « tant pis, débrouillez-vous. ». Pas de soucis particuliers ?

Adopté à l'unanimité

- ***Budget primitif – Décision modificative / Finances locales – Provision pour créances douteuses.***

Mr le Maire : On continue, on a des provisions pour créances douteuses à passer, qui montent à 2304,65 euros. Ce sont tous des gens qui n'ont pas payé. Souvent, c'est la cantine. Les créances les plus anciennes datent de 2017. Les dernières 2022, on a une créance d'une famille qui est en attente de réponse d'un huissier. Et les autres personnes n'habitent plus la commune. Comment on en arrive là ? Nous, par exemple, les cantines, vous payez, maintenant c'est en carte ou par virement, etc. Si vous ne payez pas, nous on établit trois relances. Après, c'est signalé à la trésorerie et la procédure judiciaire est entamée par la trésorerie. On a plus la main sur cette procédure-là. Donc il vaut mieux payer avant que ça parte en trésorerie. Là, on voit, c'est des gens qui n'habitent plus la commune. Ça fait un total de 2304,65 euros.

Nous allons créer une provision pour créances douteuses. Mais seulement, cette provision pour créances douteuses, on ne l'avait pas prévue dans notre budget 2024. Ce qui veut dire que ça part en dépense, en charge, mais ce n'est pas une charge décaissée. Mais, dans les chapitres, il nous manque une dépense créance douteuse. Il faut quand même qu'on aille chercher de l'argent dans une autre dépense pour la transférer dans les créances douteuses. Donc nous allons retirer 2500 euros dans le chapitre « charges à caractère générales », achat prestations de services, le compte 6042, on va le retirer et on va le transférer dans le compte 6817 provisions pour créances, c'est les dotations aux provisions. Ça c'est une autre délibération pour créer cette provision. Il faut que sur nos lignes en classe 6, dans les dépenses, on puisse y faire figurer et ponctionner 2500 euros. Pas de soucis, c'est technique, c'est une opération d'ordre qui n'a pas d'incidence.

Adopté à l'unanimité

- ***Finances locales – Admission en non – valeur.***

Mr le Maire : On arrive à la même chose, pour ce qu'on appelle les admissions en non-valeurs c'est plus récent et ça s'élève seulement à 441,55 euros.

L'admission en non-valeurs c'est un peu les pertes irrécouvrables en comptabilité. On retrouve des gens qui ne sont plus dans la commune. Les montants sont moindres, mais là on est presque certain qu'on ne va pas les revoir, ces sommes-là. Donc on met ça en perte irrécouvrable, créance non-valeur. Donc voilà pour cette délibération. Alors pourquoi ça arrive maintenant ? C'est parce que là-bas, au Trésor public, ils font mouliner les comptes et ils s'aperçoivent qu'ils purgent, ils font le tri, ils font un peu le point et ils s'aperçoivent qu'il y a des manquements et qu'il y a des créances qui sont dehors, ils s'interrogent et comme c'est difficile à récupérer, ils nous demandent, c'est eux qui nous ont demandé de créer une provision. Mais bon, là c'est 2300 et 400 euros, on a 2700, 2800 euros dehors. D'où l'importance en tous nos services, l'importance c'est d'exiger un peu les sommes. Et nous avons changé de logiciel et de protocole pour l'encaissement de la cantine. Maintenant, on va s'inscrire avant et on va payer avant. Voilà, le logiciel le permet.

Mr Dalle : On peut considérer que la dépense est presque double. Parce qu'on ne l'a pas encaissée, mais on a donné le repas.

Mr le Maire : Oui, on ne l'a pas encaissée. On a une absence de recette mais on a payé le repas à notre prestataire de service.

Mr Kozak J : On ne peut pas refuser le repas aux enfants ?

Les membres du conseil : Non, on ne peut pas, c'est difficile.

Mr le Maire : Et puis, ce n'est pas aussi facile que ça. Nous, on fait les trois rappels, ça part d'ici. Puis au bout de trois rappels, c'est la trésorerie qui doit prendre le relais. Les trois rappels papiers ne suffisent pas. Je crois qu'il faut à un moment donné, qu'il y ait, quelqu'un physiquement qui va voir les gens pour dire « attention, vous devez ça ». Donc c'est un peu l'orientation qui est prise. Mais, le plus difficile dans ces situations-là, c'est les familles séparées. Parce qu'il y a l'alternance parfois, la personne a la garde de l'enfant, mais le jugement a décidé que c'est l'autre parent qui doit payer les frais de scolarité, etc. Et ça, c'est compliqué. Il n'y en a plus qu'un qui habite dans la commune, généralement, au départ, puis après, il n'y a plus personne. Et là, généralement, ce sont des situations comme ça. C'est rare que ce soit la salle Carlier qui ne soit pas payée, par exemple, ou les centres aérés. C'est surtout ce problème de restauration, et c'est dû à cette situation quand les parents séparés, quelquefois c'est difficile, et c'est difficile pour payer également. On a ça partout.

Mr Kozak E : Ce n'est pas des personnes en difficulté ?

Mr le Maire : Ce n'est pas toujours des personnes en difficulté.

Mr Kozak J : Oui. Logiquement, ça serait comme ça. Mais c'est pas toujours comme ça.

Mr le Maire : Oui, mais ça représente un petit pourcentage quand même. Anita ?

Mme Favier : Aujourd'hui, quand ils payent la cantine, ils payent après.

Mme Favier : J'ai eu le cas, en fait, ma petite nièce, sur le logiciel, ils payent d'avance le repas et on reçoit une facture.

Mr le Maire : Oui, ils anticipent. Alors au collège, ils continuent, moi je vois avec ma fille, on paye après, on paye en fin de trimestre. Ah oui, ça devrait beaucoup moins arriver, parce que vous avez toujours des exceptions.

Vous avez toujours le repas de dernière minute, parce que les postes ont changé, des choses comme ça.

Mais ça reste à la marge, bien sûr, pour notre petite commune, mais ce sont des créances qui datent aussi depuis 2017. Donc on peut dire que depuis 7 ans, ça fait 400 euros par an. Donc il faut relativiser.

Adopté à l'unanimité

- ***Cession de logements locatifs sociaux (111 rue Roger Salengro et 18 rue Nobel).***

Mr le Maire : Sujet suivant qui nous embête également parce que ce sont les ventes de logements des bailleurs sociaux. Et vous savez que nous on s'en est expliqué au dernier conseil, on émet un avis défavorable mais finalement la décision finale c'est la préfecture qui la prend.

Et la préfecture suit les bailleurs sociaux généralement. Mais on est plusieurs communes, si vous avez lu la presse, à réagir un peu à ça. Et ça commence à évoluer. Donc là ici, c'est un logement situé rue Nobel. Je vous propose d'émettre un avis défavorable avec la mention... Le cas où la cession interviendra au profit du locataire en place. La mention. C'est le cas du 18 rue Nobel. C'est également le cas du 111 rue Roger Salengro.

Donc ça, c'est aussi problématique parce qu'il nous manque de logements. Les deux tiers de mes rendez-vous, c'est demande de logement. Et vous savez que le logement social est difficile d'accès. Parce que les gens, c'est pas rare de voir les gens en attente depuis 2 ans, 3 ans, ceux qui sont là-dedans le savent bien. Donc le 18 rue Nobel et 111 rue Roger Salengro.

Avis défavorable

- ***Protection sociale complémentaire des agents – adhésion au contrat groupe mis en place par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais (CDG62).***

Mr le Maire : Alors la délibération suivante concerne la protection sociale complémentaire et donc ça concerne nos agents. Donc vous savez peut-être, et certains le savent ici, qu'à compter du 1er janvier 2025, les collectivités territoriales doivent participer au financement de la garantie de prévoyance à hauteur de 7 euros par mois et par agent. Donc ça c'est au 1er janvier 2025, mais à compter du 1er janvier 2026 à hauteur de 15 euros. Alors vous voyez, c'est une dépense contrainte, on ne nous a pas demandé, on ne choisit pas. Pour les agents, c'est bien, mais pour notre budget, c'est une dépense contrainte qui n'est pas compensée. C'est facile d'imposer des dépenses aux collectivités de cette façon. Et nous, on subit aussi. Donc voilà, ça, il fallait qu'on prenne une délibération.

Mr Muller : Juste préciser par rapport à ça, très peu d'agents en réalité sont concernés par cette présentation. La plupart des agents ont une mutuelle complémentaire via le conjoint, via l'époux ou l'épouse, ou alors n'ont parfois pas de mutuelle complémentaire. Et donc là l'idée c'est d'adhérer au groupement de commande fait par le centre de gestion avec la MNT en groupement avec l'assurance viva.

Mme Favier : Vous êtes obligé de la proposer ?

Mr le Maire : Oui, d'informer, bien sûr. Et on passe par le centre de gestion, puisque c'est groupé, pratiquement toutes les communes du Pas-de-Calais passent par le centre de gestion, donc c'est géré de façon en masse. Donc on a noté dans le budget, 7 euros par agent, et puis en 2026, ça sera 15 euros.

Adopté à l'unanimité

- ***Politique de la ville – Non renouvellement des conventions d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).***

Bien, on continue, on arrive à la politique de la ville. Alors, est-ce que vous vous souvenez, justement, on est en recherche, nous, de financement, enfin de recettes, Vous vous souvenez qu'à un moment donné, les bailleurs sociaux dans les quartiers politiques de la ville étaient exonérés de taxes foncières. Ce qu'on appelle la TFPB. Et ils étaient exonérés de 30%. Mais c'est 30% sur une tranche de 40%.

Mr Muller : 30% en fonction de la somme des bases sur lesquelles ils sont imposés. Et nous, on a une compensation de 40%.

Mr le Maire : Et nous, on perd un peu d'argent, même s'il y a quelques actions Maisons et Cités ou de SIA. Et on voulait vous proposer de ne plus renouveler, puisqu'on est en période de renouvellement, de dénoncer le dispositif. Alors ça nous permettrait, vous avez fait un calcul, c'est compliqué parce que vous savez que Maisons et Cités, quand ils rénovent, ils sont exonérés pendant 15 ans. Vous imaginez 200 logements sur la commune. Alors quand ils rénovent, ils sont exonérés pendant 15 ans. Patrick, il le sait peut-être, tu te renseigneras. Il y a des situations où ils sont exonérés pendant 25 ans. Donc c'est compliqué. On leur a demandé finalement l'état fiscal, combien on a de logements sur Hulluch, combien ils sont imposés, et on ne l'a jamais eu.

Vous vous souvenez l'année dernière, les bases ont augmenté fortement pour le calcul de la taxe foncière.

Les bases avaient augmenté. Et pourquoi on a eu la même somme ? Pourquoi depuis des années, on a la même somme en compensation et ce n'est pas sur les bases ? Donc là aussi, on souhaitait dénoncer pour récupérer au minimum 8500 euros. On est en train de gratter et d'aller chercher tout ce qu'on peut aller chercher.

Adopté à l'unanimité

• Politique de la ville – Demande de subventions.

Mr le Maire : On continue, justement, avec la politique de la ville. Donc, vous savez qu'on répond à des appels à projets pour avoir des animations dans ces quartiers prioritaires. Mais vous savez que ces animations profitent à l'ensemble des Hulluchois, ce sont nos manifestations. Et là, pour cette fois-ci, on va faire une demande de subvention. Lorsqu'on établit une demande de subvention, on doit passer en délibération au conseil municipal. Ces actions, elles apportent sur la santé, l'emploi, le sport et la protection de l'environnement. Ce qui nous permettra d'avoir un peu d'argent, un peu de subventions pour l'animation de nos quartiers politiques de ville. Pas de soucis particuliers ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

• Renouvellement de l'éclairage public – Demandes de subventions.

Mr le Maire : Renouvellement de l'éclairage public, il faut qu'on fasse un point sur ce qui reste, Jean-Pierre, sur ce qui reste à renouveler. On est pratiquement en led dans deux tiers de la commune, si ce n'est plus, 90% de la commune. On a encore un quartier quelques lampes par-ci, par-là.

Mr Flament : La cité des 120, la rue Leclerc.

Mr le Maire : Et vous avez, je crois, vous passez avec Luminov.

Mr Flament : Et la rue du 8 Mai Non ?

Mr Muller : Non

Mr le Maire : Vous passez en revue avec Luminov lundi, je crois. Lundi, vous voyez ça. Et on va faire en sorte que pour 2025, la quasi totalité de la commune soit en led. Et on vous sollicite aujourd'hui pour m'autoriser à demander les subventions qui vont bien

avec. Subvention de l'État, la DETR. Mais on espère encore se tourner vers la FDE, si c'est encore possible, dans leur dispositif. Le fonds vert. Mais le fonds vert, est-ce qu'il existera encore ? On ne sait pas, puisque la France n'a pas de budget, pour l'instant.

Mme Favier : Par contre, juste, rue Roger Salengro il y a quand même souvent des éclairages qui ne fonctionnent pas ?

Mr le Maire : Alors là, c'est signalé, ça fait quelques jours où ça ne va pas, notamment juste en face du dojo, toute la branche, et puis dans le parking. Luminov est intervenu deux fois déjà, et M. Muller a la réponse, puisque je ne sais plus quelle est la pièce qui est commandée.

Mr Muller : Des drivers ont été commandés, il y a eu des soucis effectivement cette semaine sur la rue Salengro et l'éclairage public, Luminov est intervenu, il devait intervenir ce matin, alors je ne sais pas si l'éclairage public a été rétabli ce soir sur la rue Roger Salengro et sur une partie de la rue. Effectivement, il y a des sujets, mais comme on les a également ici, rue Malvoisin.

Mme Favier : Non, rue Roger Salengro, ce n'est pas depuis quelques jours qu'il y a des problèmes de led.

Mr Muller : Vous êtes sévère Mme Favier.

Mme Favier : Peut-être que c'est parce que j'ai failli renverser un gamin.

Mr le Maire : Mais je crois que c'est parce que Jean-Pierre, il y a des soirs, il oublie d'aller lever le bouton pour allumer la lumière.

Mr Flament : Je remettais moi-même, mais j'y vais plus, un coup j'ai pris un coup de jus.

Mr le Maire : C'est un problème sérieux. Parce que, je ne suis pas technicien, mais nos armoires électriques sont vieillissantes dans certains secteurs.

Alors pas les installations de candélabres, etc., mais c'est le regroupement des armoires, c'est vieillissant. Et à force d'intervenir, il y a un électricien de métier, il va me le dire, à force d'intervenir, il y a un moment donné, il faudra qu'on se pose, et puis qu'on voit quel investissement ça représente pour remettre ça au clair et dans du matériel plus récent. Ça m'intéresserait fortement, ça nous permettrait aussi de sélectionner l'éclairage de nos routes. Souvenez-vous que j'aurais bien voulu que les rues Roger Salengro, Leclerc, Rayère, ça reste éclairé plus longtemps. J'aurais bien voulu qu'on change les horaires de secteur à secteur. Mais on ne peut pas parce qu'on a des vieux coucous d'installation et c'est compliqué. Donc il faudra bien un jour se poser quand même la question et qu'est-ce que ça peut représenter en investissement.

Mr Dalle : Il y a des installations qui subissent des chocs aussi. Au coin de chez toi, au coin de chez Philippe et Hervé, ils sont tout le temps par terre, les boîtes.

Mr le Maire : Mais c'est éclairage public, là ? Non, c'était un coffret d'attente pour une future zone au bout de la route. Désolé, Anita, je sais que tu le sais, mais on le prend en compte et on transfère à notre prestataire.

Mr Muller : C'est vraiment en cours par le prestataire.

Mr le Maire : Vous savez, c'est un peu comme le chauffage de l'école. Quand on me signale ça, que ça fait trois jours.

Alors, pour l'éclairage public, justement... Vous savez qu'on est passé en led, on a eu un plan de sobriété. Eh bien, regardez, on a une courbe de nos consommations, de l'éclairage public. Alors, on part de quelle année ? En bleu, vous avez 2024 mois par mois. Alors, forcément, les mois d'été, on consomme moins. Et ça augmente un peu les mois d'hiver. Et la courbe en rouge, c'est 2023. Donc voyez que notre action, notre plan de sobriété et le passage en LED de l'éclairage public et l'absence d'éclairage de 23h30 à 4h30, eh bien, ça paye. Et vous avez également, si on fait la même chose, parce que moi, ma préoccupation, c'est en termes de coût, parce que vous savez que l'électricité c'est resté très chère et ça n'est pas revenu au coût de 2021. On a aussi le coût qui a baissé quand même. Donc on a réussi à maîtriser quelque chose par investissement et par utilisation. Donc ça fait partie des sources d'économie quand même. Donc c'est pour ça qu'en 2025, on arrivera pratiquement à 100% et ça sera intéressant.

Mr Legrin : Cela a été chiffré, non ? Le gain en rapport ?

Mr Muller : On le fera, on pourra le faire tout début d'année prochaine, parce que là, on n'est pas sur une année pleine.

Mr le Maire : Et ça se creuse après. Donc, c'est bon à savoir, ça. Et ça, attention, ce graphique qu'on vous projette, ce n'est pas un graphique que nous avons fait. Ça vient du prestataire. En parallèle, on a nos factures également. Alors, les factures, on a eu une petite frayeur parce qu'on avait un graphique de ce genre-là, mais je ne sais plus quel mois, juillet, on avait une facture. On récolte le fruit de notre travail, le fruit de nos décisions. Et c'est vrai que vous, quand on vous interroge, vous êtes en capacité de faire un argumentaire avec ces données-là. C'est intéressant. Voilà, donc éclairage public, on termine en 2025 et on anticipe pour demander la subvention à l'État.

Adopté à l'unanimité

- ***Délibération supplémentaire.***

Je devais ajouter une délibération à l'ordre du jour. J'aurais dû vous le préciser à l'entrée du Conseil, mais je le fais maintenant. On bénéficie d'une subvention du département sur un projet qui avait été estimé à 7 069 euros. C'est dans les écoles.

Mr Pinheiro : Le problème de tracé dans les écoles.

Mr le Maire : Et on pouvait bénéficier d'une subvention de 80 %. Donc on attend 4 454 euros. Mais le département nous dit qu'il faut quand même délibérer pour voir si le conseil municipal accepte d'encaisser la subvention. C'est un peu comme les assurances, vous vous souvenez ? Ça tombait bien parce que c'était avant-hier qu'on nous demandait ça, donc j'ai dit on délibère dans deux jours. C'est pour ça que ce n'était pas à l'ordre du jour. Pas de soucis particuliers ? Bien !

Adopté à l'unanimité

- ***Décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 (article L2122-22 CGCT).***

Mr le Maire : On continue maintenant avec les décisions que monsieur le maire a pu prendre, alors non pas tout seul dans son coin puisque la première décision c'est de payer la facture des travaux de réparation de la chaussée au quartier des Mouettes et tout le monde a vu que la réfection de chaussée était faite. Et ça s'est bien passé. Là

aussi, on a fait attention. On n'a pas fait toute la rue. On a fait sans vouloir faire des pièces. C'est une belle réparation. 109 510 euros.

On a vendu du matériel. Une toupie à bois, une grosse machine qui prenait de la place dans les services techniques, qui n'avait pas été utilisée depuis 20 ans peut-être. Et on a eu des touches.

Mr Dalle : Ça s'est très bien passé. On ne pouvait pas l'utiliser parce que c'est une machine qui peut être utilisée par un spécialiste. C'est une machine dangereuse.

Mr le Maire : Et on avait à l'époque un menuisier, et c'est lui qui a fait, par exemple les bars à la Salle Carlier. Mais ça avait été un coût d'investissement important.

En décision également, on a accepté une indemnité d'un sinistre 6784 euros et 80 centimes. C'est le feu tricolore, rue Général Leclerc. Le feu tricolore qui n'a pas encore été remplacé, mais on sera indemnisé.

Et puis, encore une dernière décision. Eh bien oui, je vous annonçais l'arrivée d'un kiné. Eh bien, on a signé un bail pour un bureau à l'ancien presbytère de 400 euros par mois. Voilà ce que je voulais mettre en délibération aujourd'hui.

Mr le Maire : Oui, Eric ?

Mr Kozak E : Moi, j'ai toujours la même question. Stationnement dans la rue Rayère. Les voitures qui sont complètement sur le trottoir. Pour les poussettes, on doit aller sur la route. Oui. Quand on est frôlé par un camion...

Mr le Maire : Il y a eu quelques verbalisations à la sortie de l'école. Je ne sais pas si vous avez vu ça. Et là, on va le redemander parce qu'on a de bonnes relations. Nous, on est là à l'entrée. On pourrait se disputer tous les jours avec les gens. Alors, on le fait de temps en temps gentiment. Et puis, il y a des jours où on est plus pressé que d'autres. Et puis, il y a des jours où on n'a pas envie.

Mr Kozak E : Les deux voitures sorties du clos du château, un exemple, elles sont toujours garées face à la sortie, alors que c'est interdit. Juste en face de la sortie. En face ? Elles sont garées là.

Mr le Maire : Non, mais on va demander au service de police.

Le Maire,

André KUCHCINSKI

Le secrétaire de séance,

Marjorie BROUX



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "AK", written next to the official logo.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Marjorie Broux", written next to the official title.